Vendredi. N° 2033. **12 Juillet 1833**

Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 *ou* 30 *heures* avant les Jouranux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, *rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2e.*
A Paris, M. Pl. Justin, *rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.*

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1083

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2e étage.

Lyon, 11 juillet.

Après avoir fait des appels inutiles au parti républicain, la *Gazette de France* se tourne maintenant vers le juste-milieu et cherche à lui démontrer que les royalistes de toutes les couleurs et de toutes les dynasties doivent s'entendre et se donner la main. Elle affirme que la royauté de Louis-Philippe deviendrait inébranlable, si cette alliance se consommait à présent que des élections générales vont avoir lieu pour le renouvellement de la chambre, et des élections départementales pour la formation des conseils-généraux.

La *Gazette* fait remarquer au juste-milieu que les légitimistes et les royalistes du 7 août sont unis par la communauté d'un principe, l'hérédité, qui est la base de toutes les institutions du passé, et en cela la *Gazette* a parfaitement raison. Il y a entre ces deux partis bien d'autres liaisons qu'elle ne veut pas avouer, mais qui rendent l'alliance qu'elle propose bien plus naturelle que le traité offert par elle à l'opinion républicaine. Aussi cette proposition nouvelle sera-t-elle bien mieux accueillie par le 7 août que l'autre ne l'a été par le parti républicain. C'est certainement par là que la *Gazette* aurait commencé, si son parti n'était pas tombé après juillet dans un si grand désarroi. Après la défaite de la légitimité, la *Gazette* sentit la nécessité de rallier ses amis, de les grouper autour d'idées qui ne fussent pas aussi misérables, aussi odieuses que celles qui venaient d'être battues avec tant d'éclat par la souveraineté populaire, et de prendre une position qui donnât à son parti vaincu la possibilité de se faire craindre du gouvernement nouveau, fort craintif de sa nature, et de se faire gagner par lui, au moyen de concessions plus larges que n'auraient pu l'espérer les carlistes le lendemain de la révolution. Cette tactique a été fort adroite, et l'on en peut voir aujourd'hui déjà de beaux résultats ; les scandaleuses illégalités commises à l'occasion de la duchesse de Berry, les ménagemens dont la cour de Rome a été l'objet dans l'affaire des évêchés, affaire qui a poussé le gouvernement à de si grandes insolences envers la chambre des députés ; l'introduction des curés dans les comités cantonnaux, le maintien des pensions des chouans, etc.

La *Gazette* se moque, comme à l'ordinaire, du bon sens public, lorsqu'elle s'amuse à formuler les actes par lesquels Louis-Philippe, lieutenant-général du royaume par la nomination de Charles X, doit remettre son autorité au petit roi Henri V, bientôt majeur ; la *Gazette* sait bien que Louis-Philippe gouverne pour son compte, et avec la plus ferme intention de garder le plus long-temps possible la couronne et ses bénéfices. Mais il ne fallait pas être bien fin pour deviner que, malgré cette résolution formelle, le 7 août avait voulu prévoir toutes les chances de l'avenir et se sauver des suites d'une troisième restauration, lorsqu'on l'a vu déposer aux archives du royaume les actes d'abdication de Charles X et de Louis-Antoine, sans parler de quelques autres mesures également significatives. La *Gazette* a donc jugé qu'il serait utile à la puissance de son parti d'entretenir cette peur, même éloignée, de la dépossession, et elle n'a pas manqué de le faire, en nourrissant au-dedans, parmi les niais de son parti, l'absurde idée de l'abdication de Louis-Philippe en faveur de Henri V, idée qu'elle entretenait le plus qu'elle pouvait au-dehors par ceux de ses amis qui approchent de la diplomatie européenne.

Toutes ces ingénieuses manœuvres de publicité n'avaient pour but que d'inquiéter le château et d'obtenir de lui certains ménagemens.

Maintenant la *Gazette* juge que les plans du château sont assez avancés pour qu'il ait à réclamer l'appui des notabilités légitimistes et à accepter leur alliance ; et la voilà qui ouvre en leur nom des négociations à ce sujet.

Pour juger en effet combien peu il y a de distance entre les royalistes des deux dynasties, il suffit de supposer un événement qui est dans les possibilités, sinon dans les probabilités de chaque jour, savoir la mort du petit duc de Bordeaux.

Si cet accident arrivait, nos anciens amis, les charbonniers de la restauration qui sont devenus monarchistes forcenés par amour pour S. M. Louis-Philippe, se verraient, malgré leur embarras, obligés de serrer la main aux assassins de Ney, de Mouton-Duvernet, de Bories, de Berton, etc. — Comme, (ainsi que l'a dit depuis long-temps le *Courrier de Lyon*, après le *Journal des Débats* et d'autres autorités doctrinaires) comme il n'y a réellement aucune dissidence de principes, mais seulement des divisions de personnes entre les deux branches et leurs partisans, il se trouverait naturellement que les royalistes ne feraient plus qu'un parti, et que les deux thèses de l'hérédité et de la légitimité se confondraient désormais de façon à ne laisser aucune trace de l'événement de juillet.

Tandis que les saint-simoniens nomment l'année présente l'*année de la mère*, la *Gazette* la désigne comme l'*année de l'enfant* ; la *Gazette* annonce gravement, dans un style digne de Nostradamus, qu'au mois d'octobre de 1833 de *grands événemens s'accompliront* ; le grand événement, c'est la majorité de sa majesté le roi Henri, cinquième du nom, qui renoncera au jeu du bilboquet, pour venir occuper le trône de France que lui cédera aussitôt Louis-Philippe, son lieutenant-général, lequel avait bien voulu prendre un instant son sceptre, afin de préserver ses domaines des dévastations des révolutionnaires.

Cette bouffonnerie est une des mille spéculations de la *Gazette* pour soutenir l'existence de son parti et réveiller dans son sein une ferveur que l'aventure de la duchesse de Berry était bien de nature à éteindre tout-à-fait. Mais la *Gazette* ne met pas sérieusement ces balivernes en avant ; la *Gazette* fait comme tous les partis qui ne peuvent rien perdre en s'aventurant beaucoup et qui font arme de tout au jour le jour, sachant bien qu'il y a derrière eux des passions qui les dispensent d'avoir de la logique et de la raison.

D'ailleurs il faut que la *Gazette* trouve une issue pour sortir du mauvais pas où elle a été forcée de se jeter après juillet. Mais en attendant qu'elle fasse concorder son principe du suffrage universel avec le monopole du juste-milieu, et ses doctrines sur la liberté de la presse avec les passions violentes d'obscurantisme dont nous voyons son parti animé dans les départemens, la *Gazette* n'en fait pas moins un appel aux sympathies que doit produire entre les philippistes et les légitimistes la communauté du principe monarchique héréditaire, et de la haine de la souveraineté populaire dans son application la plus simple, la résistance légale. Comme au fond de la question il y a réellement des intérêts puissans qui demandent cette alliance, nous sommes convaincus qu'elle aura lieu.

En effet, c'est par une erreur tout-à-fait volontaire que la *Gazette* combat le principe de la révolution de juillet dans la personne des 221 et de leurs héritiers. La *Gazette* sait très-bien que les 221 ne voulaient pas détruire la légitimité, mais se faire accorder une place au pouvoir à côté d'elle. Elle sait que les 221 n'ont fait la révolution qu'officiellement et nominalement, mais que soit pour le principe philosophique de la résistance armée, soit pour l'application de ce principe dans la rue, les 221 sont entièrement innocens de ce qui est arrivé en 1830 et qu'ils auraient voulu le prévenir par tous les moyens qui se seraient accordés avec leurs vues personnelles. Le principe politique qu'attaque la *Gazette* n'est donc pas dans les 221 : il est ailleurs, il est dans le parti républicain, représentant exclusif et absolu de la souveraineté populaire, c'est-à-dire de l'intervention continuelle, universelle, inaliénable du pays dans son gouvernement et dans les bases même de sa constitution.

C'est à ce parti que la *Gazette*, pour se donner un instant de l'importance et se faire redouter du 7 août, proposait une alliance passagère et de mauvaise foi qui a été rejetée.

Cependant comme il peut y avoir parmi les légitimistes des hommes moins roués que la *Gazette* et qui aient parlé de bonne foi de cette alliance, nous dirons encore plus explicitement que nous ne l'avons fait, à quelles conditions elle se peut conclure. A. P.

Le *Courrier de Lyon* continue, malgré nos observations auxquelles il n'a pas répondu, à transcrire les articles de mauvaise foi du *Garde National* de Marseille, dans lesquels on cherche à prouver que le *National* rédigé par M. Carrel est solidaire du *National* rédigé par M. Thiers sous la restauration.

La déloyauté des écrivains du juste-milieu étant suffisamment prouvée par leur refus de répondre à notre première note sur ce sujet, nous croyons devoir n'y pas revenir, laissant le public juge de la moralité de cette tactique.

De la Peine de Mort. (*)

C'est une noble tâche que de plaider l'inviolabilité de la vie de l'homme, et l'immoralité de la guillotine ; dans un temps surtout où les pouvoirs désarçonnés se ruent au hasard sur les populations, foulant sur leur passage les intérêts et les consciences, et léguant à leurs inévitables successeurs de légitimes prétextes de réaction et de vengeance. M. Cyprien Roumieu, de Marseille, l'a remplie avec talent, et, quoique son livre ne nous ait paru contenir rien de neuf, il faut lui savoir gré de mettre ainsi en circulation les grandes et généreuses idées dont la philosophie chrétienne a été le berceau.

Car on sait le mépris de l'antiquité tout entière pour l'individualité humaine. Chez les peuples du Nord, qui furent nos pères, ce mépris était une vertu. Le guerrier devait rire en expirant. Chez les peuples du Midi, on jetait des hommes dans les viviers pour engraisser des poissons que mangeaient d'autres hommes : véritables anthropophages en manteau de pourpre, et qui, au sortir de ces repas, allaient écrire sur la philosophie et la législation les belles pages que nos pédans de collége nous ont rendues insipides à tout jamais, à force de nous les faire admirer et copier en pensums. On a remarqué néanmoins que les codes barbares ne prononçaient qu'une peine pécuniaire contre le meurtre ; d'où la plupart des auteurs ont conclu que ces législateurs en sayette avaient un grand respect pour la vie de leurs concitoyens. J'en tire une induction tout opposée. On rachetait du sang avec de l'or, parce qu'à l'assassinat n'était attachée aucune autre idée que celle du dommage causé à la famille et à la bande militaire privées d'un défenseur. Aussi après la conquête l'assassinat d'un Romain fut-il côté au tarif moitié moins que celui d'un barbare. En sorte que pour la même somme on tuait au choix deux Romains ou un barbare. La proportion était juste : un vainqueur vaut bien deux vaincus. Mais ne dirait-on pas qu'il s'agit du meurtre d'un bœuf ou d'un cheval ?

Au christianisme était donné de régénérer cette société grossière et corrompue. Quand il eut pris place dans le monde et posé sa croix sur le diadême, il agit en maître et battit officiellement en brèche le vieil édifice. Les lois qu'il a dictées contre l'esclavage sont connues de tout le monde. Peut-être sait-on moins comment il en finit avec les combats de gladiateurs. Honorius, cet empereur pygmée, qui élevait une poule, tandis qu'Alaric lui brûlait Rome, était venu triompher dans sa capitale à la suite d'une victoire remportée par ses généraux. Pour amuser la cour et le peuple, des hommes descendirent dans l'arène souillée depuis des siècles du sang versé aux applaudissemens de la foule ; et la foule était là avec le prince et les grands pour se récréer à les voir mourir ; mais voilà qu'au milieu d'eux se jette un autre homme venu exprès des déserts de la Thébaïde, sans autre arme que son bâton de voyageur, sans autre éloquence que son habit de moine. Il tend ses bras entre les glaives et tombe percé de coups. Cette fois la foule n'applaudit point. De ce jour elle désapprit le chemin de l'arène, et la loi d'Honorius qui prohiba les combats de gladiateurs fut exécutée avant sa promulgation. Le moine Télémaque l'avait écrite avec son noble sang ; le temps ne l'a point effacée.

Que dites-vous de cette insurrection héroïque d'un seul homme contre la législation de son pays ? Si nous allions de vive force renverser la guillotine et faire de nos corps un rempart entre la victime et le bourreau, les plus indulgens nous traiteraient de fous ; l'autorité enverrait contre nous des soldats pour nous sabrer, et quand l'exécuteur aurait passé sur deux ou trois cadavres pour tuer *son condamné*, on écrirait à Paris que force est restée à la loi ; et ceux des anarchistes qu'on aurait saisis vivans, seraient punis à la requête de monsieur le procureur du roi, comme ayant troublé l'ordre public et gêné un citoyen dans l'exercice de sa profession. Mais je doute fort que tout fût dit avec la sentence de condamnation, et que les apôtres les plus résolus de la peine de mort la voulussent maintenir contre une opposition si énergique.

Je ne sache point en effet que depuis cinquante ans un seul homme ait péri pour empêcher le bourreau de dresser un échafaud politique. Et cependant on n'ose plus s'en servir. On n'ose plus, croyez-le ; car ceux qui dernièrement ont renoncé au plaisir de faire couper des têtes à leur profit, ont bien prouvé qu'ils aiment à se débarrasser de leurs ennemis, et que le sang leur coûte peu à verser. Mais il leur faut les ombres de la nuit, le désordre d'une émeute, et le poignard obscur d'un sergent de ville ; du haut d'une guillotine le mourant a trop d'avantage. On a eu peur de l'opinion, et l'on a choisi St-Michel. Aux yeux des gouvernans ce n'est peut-être qu'une affaire de temps. Aux nôtres le résultat a une toute autre portée. Il a été démontré que la mort d'un condamné politique était immorale et réprouvée ; que la société n'a pas le droit de tuer, quand elle a pour se défendre des armes moins hideuses qu'un couperet, des ministres moins odieux que le bourreau et son valet. Il était temps que cette vérité fût proclamée au milieu de notre France si souvent arrosée du sang le plus généreux de ses fils. Maintenant le premier pas est fait, c'est à nous de pousser les générations dans cette carrière où la dignité de l'homme et sa vertu grandissent en proportion du respect de ses droits.

L'écrivain peut y contribuer de deux manières. Analyser hardiment les facultés humaines, partir de l'individu complètement étudié pour en conclure la société, suivre à travers les siècles les successives transformations de l'espèce, planer avec l'histoire et la philosophie au-dessus du mélange inoui de faits qui composent ses chroniques et les jeter chacun à leur place dans le cadre logique d'une vaste et rationnelle synthèse ; ou bien prendre notre âge tel qu'il est, secouer ses sympathies et dominer ses préjugés sans s'inquié-

---

(*) *Plus d'Echafauds, ou de l'Abolition immédiate et absolue de la peine de mort*, par Cyprien ROUMIEU, avocat. 1 vol. in-8°. — Lyon, Babeuf, rue St-Dominique, n° 2.

ter de leur origine, s'imprégner des idées d'avenir qui nagent providentiellement à la surface de toutes choses, et brillent aux yeux qui les savent découvrir comme la nuée miraculeuse qui devançait le peuple hébreu : en un mot demander aux lois pénales, auxquelles nous livrons encore des victimes, raison de leur légitimité sociale, soit au nom de l'intelligence et des principes éternels qui forment l'assise du monde moral, soit au nom du sentiment que résument les mœurs et les habitudes comtemporaines, c'est travailler par des moyens différens à une même œuvre, et bien mériter de son pays.

Quand pour la première fois le marquis de Beccaria lança contre la mort juridique un généreux anathême, ce fut un cri d'indignation dans toutes les cours d'Europe. L'acte d'accusation contre la potence fut mis au pilon, l'accusateur exilé. Beccaria n'avait cependant rien prouvé, il ne s'était point donné le temps d'être philosophe, il avait hâte de rompre le silence et de faire tressaillir l'humanité en lui jetant son manifeste. Aussi bien la métaphysique d'alors était-elle peu propre à devenir le berceau de cette noble réforme. Fille de Locke, elle avait tué l'ame pour l'organisme, le juste pour l'utile. Elle applaudit à Beccaria et ne le seconda point. Quand le jour fut venu de convertir son livre en fait, on se trouvait aux prises avec des obstacles qu'on appelait nécessités, afin de les vaincre par tous les moyens possibles. Contradiction étrange ! Les contemporains de Beccaria, ceux qui saluèrent son courage et déplorèrent sa proscription, devaient plus tard mettre à la garde du bourreau le salut de leurs théories nouvelles et faire un chemin de cadavres aux idées pacifiques qu'ils annonçaient au monde.

Ce fut là une fatalité dont les amères conséquences pèsent encore sur nous héritiers de ces hommes, et continuateurs de la révolution qu'ils ont commencée. Leurs échafauds nous sont reprochés, ils font ombre à tous nos projets ; on nous accuse de les rêver alors même que nous en réclamons le renversement. Il faut que la peine de mort soit bien odieuse, pour que l'horreur inspirée par ceux qui en usèrent avec une effrayante logique, soit debout sur leurs tombes fermées, et s'attache à leurs fils qui ne les rouvriront pas pour en exhumer des fureurs à jamais éteintes !

Mais pour être légitime cette horreur n'en doit pas moins être raisonnée. Il ne faut pas que la peur de la guillotine passée fasse traiter de sanguinaires ceux qui demandent que cette guillotine cesse de figurer parmi nos moyens de gouvernement. Si, oubliant trop vîte leur point de départ nos pères ont saisi la hache au nom de la liberté, c'est qu'ils perdirent la tête au sein de la tourmente que des siècles de despotisme avaient déchaînée sur la France ; c'est que nourris d'une philosophie matérialiste, ils crurent sacrifier à l'utilité nationale jusqu'à leurs sentimens les plus chers, jusqu'à leur réputation devant la postérité. Mais un grand peuple ne prend pas deux fois la même route ; il ne tombe point dans de telles erreurs sans en recueillir de salutaires leçons. La réaction devait se faire, elle s'est faite. Aujourd'hui les hommes forts sentent au fond de leur conscience comme une protestation instinctive contre le dogme fatal de l'utilité qu'on lisait en tête de toutes les sentences de la Convention. On ne se demande plus s'il est quelque chose d'obligatoire et de sacré, outre les intérêts bien entendus, quelque chose de plus ancien et plus grand que l'humanité qui la domine et l'entraîne dans des voies nécessaires ; on le croit. Et de cette croyance découle invinciblement l'idée d'une loi morale devant laquelle tout intérêt s'abaisse, et de là l'obligation étroite imposée à la société de ne faire que ce qui est strictement indispensable à sa sûreté, de ne point voir dans l'individu une machine à exemples, mais un être intelligent et responsable dont la valeur intrinsèque doit être respectée sous peine d'attentat.

Cette base posée, il ne reste plus qu'à examiner s'il est un seul crime qui mérite la peine de mort ; si le meurtre qu'on prétend punir avec le fer du bourreau n'est point au contraire encouragé par l'habitude d'assassinats juridiques ; si le spectacle d'une exécution n'endurcit pas le cœur en y développant des sentimens féroces, au lieu de le frapper d'une terreur salutaire ; si la justice humaine est assez infaillible pour infliger un châtiment irréparable ; si enfin la peine de la prison convenablement modifiée ne peut pas amender le coupable que le bourreau lance dans l'éternité, sans s'inquiéter de son ame éperdue encore et toute souillée de crime.

Ces hautes questions sont résolues à nos yeux. Nous serions bien à plaindre si nous placions notre espoir d'amélioration sociale dans les châtimens. Nous ne pensons pas que l'échafaud prévienne les forfaits. La misère et l'ignorance sont leurs vraies sources. A mesure que la civilisation y porte remède, les mœurs s'épurent et la législation s'adoucit. Augmenter le bien-être en facilitant le travail encore enchaîné par mille entraves ; favoriser le développement des lumières ; donner soi-même l'exemple de l'intégrité, tel doit être le programme de tout gouvernement qui a quelque prétention d'avenir. En s'y attachant, on peut sans crainte donner congé au bourreau et briser son appareil comme un instrument inutile et dangereux. Jules F....

M. le lieutenant-général baron Aymard est nommé au commandement de la 7e division militaire (Lyon), en remplacement du général Delort.

On lit dans le *National* :

Cette année, l'anniversaire de juillet n'inspire pas au système dynastique les mêmes craintes qu'en 1832 et 1831. En 1831, époque du premier anniversaire, le gouvernement attendait une répétition de la formidable et victorieuse émeute de février, fatale aux armoiries fleurdelysées de la branche cadette. En 1832, le pouvoir annonçait que le parti républicain chercherait une revanche des journées de juin. Cette année, on ne signale plus l'émeute ; on est forcé de convenir que, puisqu'il n'y en eût point aux deux premiers anniversaires, il n'y en aura pas cette année, après treize mois entiers exempts de toute agitation populaire. Ce que l'on craint maintenant, ce n'est plus l'émeute, c'est la garde nationale.

Une revue générale de la garde nationale est de fondation à l'anniversaire des journées de juillet, et le système du 7 août, du 13 mars et du 11 octobre ne voit pas sans anxiété s'approcher l'inévitable nécessité de se trouver en face de la garde nationale, la seule institution républicaine, comme l'a dit récemment un préfet, dont le trône du 7 août soit condamné à supporter le voisinage. On a beaucoup négligé la garde nationale depuis le commencement de la session dernière. On ne l'a pas réunie, il y a deux mois, à la fête du roi ; et, si nous sommes bien informés, l'avis des chefs de légion fut alors que l'esprit de la garde nationale était fort changé, et qu'il ne fallait pas compromettre une solennité telle que la saint Philippe, en s'exposant à n'y voir paraître que trente hommes par compagnie. Depuis, l'affaire des forts détachés est venue, et il est peu probable qu'elle ait amélioré, dans le sens monarchique, l'esprit de la garde nationale.

Cependant il faut affronter cette revue ; on ne peut pas éviter la rencontre. Le gouvernement s'y prépare de son mieux en revenant aux saisies de journaux, aux visites domiciliaires, aux arrestations et perquisitions dont il avait semblé pouvoir se passer depuis plusieurs mois. Le gouvernement va feindre encore la découverte de quelque grande conspiration, comme celle du Pont-des-Arts. On a, à tort et à travers, enlevé de leur domicile des individus étrangers les uns aux autres, et qui seront détenus plusieurs mois avant jugement. La revue de la garde nationale arrivera au milieu de ce tapage d'instructions judiciaires et de brutalités de police, et l'on espère que la garde nationale, facile comme elle l'a été plusieurs fois, entrera au Champ-de-Mars, persuadée qu'il y a un complot républicain pour brûler et piller Paris. Son attention serait ainsi détournée fort à propos de cet autre complot, dont l'objet est de brûler et d'écraser Paris du dehors, projet trop démontré, et sur lequel la garde nationale pourrait fort bien vouloir s'expliquer en présence même de sa majesté citoyenne.

Tel est l'objet des arrestations et des visites domiciliaires qui viennent d'être ordonnées par la police.

NOUVELLES DE LA SAVOIE.

On lit dans le *Dauphinois* du 10 juillet :

Nous recevons de Gênes une lettre qui contient les détails suivans sur la Savoie :

« Ce n'est plus seulement contre les nationaux que se déploient les rigueurs de notre ombrageuse police ; plusieurs Français ont été arrêtés, et l'on ne peut s'empêcher de frémir sur leur sort, lorsqu'on songe à celui du malheureux Ruffini, assassiné dans sa prison, et que l'on dit s'être *suicidé*. De semblables *suicides* ont eu lieu depuis, mais l'on n'ose les publier tellement on a trouvé d'incrédules pour le premier qui a été annoncé. Appartenir à la nation française est un motif de suspicion qui suffit pour attacher à vos pas tous les mouchards et tous les sbires de la police, lorsque ce n'est pas un motif suffisant de proscription.

« Vous avez annoncé l'acquittement de M. Carriolo de Turin, arrêté sur une fausse dénonciation des deux infâmes Dumas et Donnet, fourriers dans la brigade de Savoie, qui ne le connaissaient pas même.

« Après une longue et douloureuse détention, il volait, rempli de joie, dans les bras de sa femme et de ses enfans, dont la vue lui avait été impitoyablement interdite, lorsque des carabiniers royaux s'emparèrent de sa personne, et sans lui laisser le temps de rentrer chez lui, de dire aux siens un déchirant adieu, le conduisent de brigade en brigade, comme un malfaiteur, jusqu'à la frontière et le jettent sur le territoire de France. Puisse-t-il trouver dans votre généreuse hospitalité quelque adoucissement à ce rigoureux exil !

Toute l'exécration qui s'attache aux traîtres, ne doit pas retomber sur les indignes Savoyards que vous avez signalés. Un nom plus infâme encore doit être placé en première ligne ; c'est celui d'un chevalier Pianava Vivaldi, natif de Taggia, rivière de Gênes, et officier dans la brigade d'Aoste.

« Ce misérable étant parvenu à gagner la confiance de plusieurs patriotes ; introduit dans leur société, il a mis à profit tout ce que lui avaient appris ces relations avidement recherchées, pour dénoncer une dénonciation de complot et y englober tous ses amis dont le sang lui a été chèrement payé. »

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 9 juillet.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

On ne sait pourquoi la police de la capitale fait de tous les côtés des arrestations, comme si la tranquillité publique était menacée, et cela dans un moment où personne ne semble même croire qu'il soit possible de revoir des émeutes. Peut-être est-ce à cause de la proximité de l'anniversaire de la prise de la Bastille qu'elle a cru devoir prendre des mesures semblables ; mais on ne peut trop déplorer cette manie qui a saisi le gouvernement, et qui lui fait opérer des arrestations sans qu'il ait même des indices précis pour les justifier.

Il y a encore eu hier quelques arrestations, et les étrangers qui se trouvent dans ce moment à Paris, soit comme réfugiés politiques, ou même comme simples voyageurs, sont aussi en butte aux perquisitions des agens de police. Quelques-uns ont reçu l'ordre ces jours-ci de sortir de France, et ils ont été forcés de partir soit pour l'Angleterre soit pour la Belgique.

Le *Journal des Débats* d'aujourd'hui contient un article sur les prétendus projets qu'on prête aux républicains.

D'après ce journal, leur intention serait de faire faire une émeute par une partie de la garde nationale lors des fêtes de juillet. Si c'est là le véritable motif des arrestations dont on parle depuis 4 ou 5 jours, il faut avouer qu'il n'y a qu'un préfet de police qui puisse vou oir faire croire qu'il y a là une conspiration.

— On ne doit rien conclure sur le remplacement de M. de Rovigo avant le retour du maréchal Soult. Mais il paraît du reste qu'on a tout-à-fait renoncé à nommer une commission permanente de cinq membres pour gouverner la colonie.

On parle d'un nouveau plan qui aurait été proposé au ministère pour Alger. Il est probable qu'il ne sera pas reçu avec plus de faveur par le ministère que tous ceux qui lui ont été présentés jusqu'i-ci.

On annonce aussi que le ministère a reçu plusieurs propositions de capitalistes qui proposent de se charger de la colonisation des côtes barbaresques.

— La négociation de l'emprunt grec ne doit pas tarder maintenant d'être faite ; le retard qui a eu lieu tenait, dit-on, à quelques formalités qui ont dû entraîner des longueurs à cause de l'éloignement de St-Pétersbourg.

— Les nouvelles d'Allemagne, qui sont parvenues aujourd'hui sont d'une haute importance, par rapport au mouvement qui va être imprimé à l'instruction publique en Allemagne.

On annonce une scission complète sur cette question entre la Prusse et l'Autriche. En effet, le système de Metternich est l'obscurantisme pur, et il voudrait l'introduire au milieu des universités allemandes, comme il existe déjà à Vienne. La Prusse, au contraire, a senti qu'au point où en sont arrivées les lumières de la civilisation, vouloir faire rétrograder l'instruction publique, c'est appeler une révolution certaine sur l'Allemagne. Aussi, son système est de diriger et non d'étouffer les lumières et l'instruction des masses. Il en est résulté un débat des plus vifs dans le sein de la diète et dans les cabinets de Vienne et de Berlin, entre les deux grandes puissances de la confédération germanique.

La Prusse qui, d'ailleurs, compte parmi ses ministres un homme d'un grand talent comme littérateur et philosophe, M. Ancillon, ne veut pas permettre au système du prince de Metternich de s'établir dans les universités. C'est là que repose le seul espoir des libéraux allemands qui comptent, à cet égard, sur le triomphe de la Prusse, parce qu'ils espèrent que les gouvernemens des cercles méridionaux, tels attachés qu'ils soient aux principes absolutistes, n'en préféreront pas moins appuyer la Prusse à la haute diète.

La *Feuille hebdomadaire* de Berlin, écrite sous les inspirations du ministre russien, a publié un article dans lequel on soutient qu'on ne peut changer la direction qui a été imprimée à l'instruction publique, sans mettre en danger la tranquillité de l'avenir. Il paraît que cet article a été regardé dans toute l'Allemagne comme semi-officiel, car les autres gazettes et surtout celles qui paraissent dans le midi, se sont empressées de l'accueillir dans leurs colonnes, en le publiant avec des caractères italiques, afin d'appeler sur lui l'attention des lecteurs.

Il paraît que c'est ce grave dissentiment qui s'est élevé entre les deux grandes puissances fédératives, qui a retardé la publication des résolutions de la diète germanique, relativement aux universités, et que même on n'en fera paraître aucune qui restreigne les priviléges des universités.

— Le parti apostolique d'Espagne a fait imprimer clandestinement la protestation de plusieurs évêques espagnols, et, de plus, celles des cours de Naples et de Sardaigne contre la solennité du sacre du 20 juin.

Ces protestations sont répandues dans la population des provinces qui est moins civilisée que celle des villes. Le gouvernement espagnol croit qu'il existe plusieurs presses clandestines dans les couvens ; mais il pourrait bien se faire aussi que les carlistes de France se fussent chargés de faire imprimer ces protestations de ce côté des Pyrénées.

— Le grand-duc de Brunswick a ouvert le 30 juin la session des états constitutionnels de ce pays, et il a prononcé un discours d'ouverture.

— La *Tribune* a été saisie une seconde fois, pour un article dans lequel le rédacteur faisait des commentaires au sujet d'une anecdote rapportée par M. Heine, dans son ouvrage intitulé *la France*, sur M. le prince de Talleyrand et Louis-Philippe.

—On croyait déjà, d'après les nouvelles que les journaux en avaient publié, que les travaux du Creusot avaient été repris par suite de l'intervention du ministre du commerce qui, disait-on avait envoyé l'ordre de faire mettre en régie pour le compte du gouvernement les travaux d'exploitation des mines de houille.

Malheureusement le gouvernement n'a point adopté une mesure aussi sage. Les agens provisoires de la faillite avaient proposé de payer le salaire courant des ouvriers, afin de ne point interrompre les travaux. Les agens empruntèrent une somme de 20,000 fr. et deux d'entre eux se rendirent au Creusot, dans l'espoir de faire continuer l'exploitation. Mais les ouvriers se refusèrent de travailler à moins qu'on leur payât deux mois d'arriérés, pour lesquels on s'était contenté de leur donner des bons provisoires.

Les agens se trouvant hors d'état de satisfaire à cette demande, le mécontentement des ouvriers commença à éclater avec fureur, ils cernèrent la chambre dans laquelle les agens provisoires étaient réunis pour délibérer, les ouvriers, accompagnés de leurs femmes, proféraient des menaces contre les agens, et tout semblait à craindre pour ces derniers.

L'employé supérieur de l'établissement avait disparu ; deux bataillons d'infanterie sont arrivés à Autun, et l'un d'eux a été dirigé sur le Creusot. En attendant, les agens se trouvent toujours cernés par les ouvriers, et la moindre circonstance pourrait amener les plus grands malheurs.

Ces nouvelles étant arrivées hier à Paris, M. Louis Vidal, juge-commissaire de la faillite, s'est empressé, sur une requête qui lui a été adressée, de donner l'autorisation de vendre des marchandises jusqu'à concurrence de 60 000 fr., dont la distribution calmera peut-être l'effervescence des ouvriers de cette usine. Mais comme cette somme de 60,000 fr. ne peut pas suffire pour payer intégralement l'arriéré, et bien moins encore pour faire continuer les travaux, on a tout à redouter de ces malheureux ouvriers exaspérés par la faim et le manque d'ouvrage, si le gouvernement ne prend le parti de venir au secours de l'usine du Creusot.

— On assure qu'on va désarmer 20 bâtimens de tous rangs dans le port de Toulon.

— Depuis quelques jours, le Vaudeville et la Porte-Saint-Martin, sont presque vides, ainsi que l'Eglise de M. Châtel que nous avons vue trop pleine plusieurs fois. Hier le primat des Gaules avait fait annoncer dans les journaux qu'il prononcerait un discours sur le duel.

Le discours a été effectivement prononcé, mais on peut penser qu'il aura peu d'influence, car il n'a pas été entendu par plus de cent personnes, parmi lesquelles il y avait bon nombre de femmes et d'enfans.

—Quelques mots sur le père Enfantin. On avait fait courir sur son compte des bruits sinistres ; le système *salutaire* des prisons aurait été si défavorable au père suprême, qu'il était ni plus ni moins qu'un pauvre mortel gravement indisposé, et que même on craignait pour ses jours. C'était une grande inquiétude dont j'ai voulu sortir; je suis allé hier à Sainte-Pélagie, au sortir de chez M. Châtel, et je puis vous donner comme certain que le père Enfantin jouit toujours de la meilleure santé, et qu'il soupire toujours après la compagne libre que ne lui ramènera probablement pas de sitôt d'Orient l'apôtre Barrault. Néanmoins j'ai cru m'apercevoir que le grand-prêtre saint-simonien était soucieux. Le *baptême de la prison* lui a peu réussi ; sa belle tête a beaucoup perdu de sa fraîcheur, son regard est toujours le même, égaré, vif, distrait, inspiré si vous voulez. Je vous dirai aussi que son fidèle *Achate*, son compagnon d'infortune et de gloire, l'apôtre Michel Chevalier, a quasi apostasié. Il a jeté, comme on dit, l'habit sur l'herbe. Il a été vu portant la redingote classique, le chapeau rond et le pantalon à guêtres. Je sais cela de manière à n'en pas douter.

Puisque j'étais en train de parler des nouvelles religions, j'aurais voulu aussi vous dire quelque chose de celle des Templiers, mais j'ai eu beau chercher de tous côtés, prêter l'oreille à tous les bruits, je n'ai rien pu apprendre ; ces messieurs se sont totalement éclipsés. Il ne nous reste donc plus rien de neuf, sinon les Bénédictins de Solêmes : les dieux s'en vont !

Tribunaux.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

COUR ROYALE DE PARIS.

1re CHAMBRE.

(Audience du 9 juillet.)

Affaire de la baronne de Feuchères contre le duc d'Aumale. — Domaine d'Ecouen.

Me Dupin jeune, avocat du duc d'Aumale, a la parole. Il commence par annoncer qu'il s'en rapporte à la prudence de la cour, Il s'attache à démontrer que cette neutralité, à laquelle le conseil du jeune prince s'est arrêté, était le seul parti qu'il dût prendre.

Le tribunal de première instance, continue-t-il, a cru devoir refuser à Mad. de Feuchères la délivrance du legs ; quant à nous, nous n'avons pu requérir ni combattre cette délivrance. L'esprit de parti a voulu voir dans notre neutralité une attitude dictée par la cupidité, et cependant la délicatesse nous imposait cette conduite.

Ainsi, Messieurs, nous nous soumettrons avec empressement à votre décision, soit que vous pensiez que la délivrance du legs à Mad. de Feuchères est chose nécessaire pour les actes conservateurs dont on a parlé, et que l'autorisation préalable du conseil-d'état est chose superflue dans la cause ; soit au contraire que vous pensiez que ces prétendus actes conservatoires sont sans objet, et que pour les faire il fallait une capacité spéciale dont est privée Mad. de Feuchères.

Dans l'un et l'autre cas, soit que la délivrance du legs soit accordée à Mad. de Feuchères ou bien qu'elle lui soit refusée, le conseil du duc d'Aumale n'aura toujours en vue qu'une seule chose, la fidèle exécution de ce qu'exige l'honneur, et quand nous l'oublierions nous-même, le jeune prince serait là pour s'en souvenir.

Me Lavaux a la parole pour répliquer à Me Dupin. Il insiste sur les termes du testament, et en conclut que le prince de Condé n'a pas eu pour principale intention de faire du domaine d'Ecouen un établissement public. Sa pensée, la voici.

Selon Me Lavaux, il a voulu donner le domaine d'Ecouen à Mad. de Feuchères, en lui prescrivant d'affecter 100,000 francs de rente à une institution de bienfaisance. Le legs doit être délivré à Mad. de Feuchères.

Si le gouvernement ne veut pas donner l'autorisation pour qu'un établissement public soit fondé, si en un mot Mad. de Feuchères n'obtient pas le droit d'exécuter d'une manière officielle la volonté généreuse du prince de Condé, ce sera à elle d'employer comme elle l'entendra en actes de bienfaisance les cent mille fr. de rente, et à faire en secret ce qu'elle ne pensera pas devoir faire obstensiblement.

M. de Lapalme, avocat-général, discute les moyens produits de part et d'autre ; il conclut à ce que le jugement de première instance soit maintenu, c'est-à-dire à ce qu'il ne soit pas fait délivrance à la baronne de Feuchères du legs du domaine d'Ecouen, et à ce que le duc d'Aumale soit conservé comme légataire universel dans la saisine.

La cour a remis à huitaine pour le prononcé de l'arrêt.

Nouvelles.

Le 1er de ce mois, M. Wurgler, brasseur à Châlon, a été trouvé assassiné sur la commune de Villeurbanne, limitrophe de l'arrondissement de Lyon ; il paraît que dans une auberge, en payant son compte, il laissa voir une certaine somme qu'il portait sur lui, ou qu'ayant parlé de projets d'acquisition, on lui soupçonna beaucoup d'argent. Plusieurs individus qui se trouvaient là, l'attendirent dans un chemin couvert et le frappèrent pour le dépouiller. On dit que l'on a trouvé près de lui un billet écrit au crayon portant ces trois mots : *Ils étaient deux*. M. Wurgler est mort quelque temps après avoir été transporté à l'Hotel-Dieu de Lyon, où il a eu la force de faire des révélations qui font espérer que ce crime ne restera pas impuni.

— On écrit de Toulon, 4 juillet :

M. Floret, préfet du Var, avait, dans le temps, suspendu de leurs fonctions le maire, les adjoints et le conseil municipal du Luc (Var), comme entachés de trop de patriotisme, parce qu'ils avaient refusé de choyer le curé carliste que l'évêque de Fréjus leur avait imposé.

Les réélections ont commencé. La première section a élu, presque à l'unanimité, trois des anciens conseillers municipaux des plus patriotes ; le maire et les adjoints provisoires qui avaient accepté l'intérim ont été écartés malgré toutes les manœuvres qu'on avait employées pour les faire nommer. Tous les autres conseillers municipaux patriotes seront réélus à une très forte majorité.

On rapporte que le préfet a dit, en apprenant le résultat d'une partie de ces élections, qu'il cassera de nouveau le conseil municipal du Luc.

— Les légitimistes du Midi disent publiquement que le duc d'Angoulême doit tenter un débarquement dans le Midi, ayant Henri V avec lui. On dit même qu'ils recrutent déjà des hommes de bonne volonté, auxquels ils font prêter serment d'avance pour l'organisation des compagnies henriquinquistes auxquelles ils procèdent dès ce moment, et ils assurent que le chiffre des hommes déjà enrôlés s'élève très-haut.

— La statue de Napoléon, fondue sur le modèle de Seurre, destinée à être placée sur la colonne, ne pèse que 4 milliers. Le système de charpente pour l'élever est ingénieux et léger.

La principale difficulté sera de fixer la statue sur le dôme, le pivot qui retenait l'ancienne statue de Chaudet ayant été scié en 1814.

L'appareil dressé par M. Lepère au sommet de la colonne de la place Vendôme est très-simple. Le point d'appui est dans la colonne même. Huit pièces de charpente, unies et solidement boulonnées, serrent l'extrémite de la colonne au-dessus du chapeau. Cet entourage a 8 pouces et demi de hauteur, et c'est sur lui que tout l'échafaudage est appuyé. Un plancher au-dessus de la plate-forme de la balustrade portera des ouvriers chargés d'éloigner de la colonne la statue quand elle montera, et de l'empêcher de tourner. Le principal objet de la charpente est un plancher établi sur la calotte de la lanterne de la colonne, il repose sur des poutres qui toutes s'étaient sur la ceinture de bois, directement, ou sur les grandes traverses que celle-ci est chargée de supporter.

La chèvre par laquelle sera élevée la statue devant venir tout-à-fait au bord de l'échafaudage, et tout l'effort devant avoir lieu à ce point, l'architecte a introduit dans la colonne deux pièces de bois qui se réunissent au centre du vide, et reçoivent à leur jonction un arc-boutant perpendiculaire dont la tête touche au centre de la calotte de la lanterne. Le véritable point de résistance de tout le système est donc cette calotte : elle pèse 54 milliers.

La machine qui élèvera la masse est une chèvre-charriot glissant dans une rainure de fer pratiquée sur les deux pièces principales du plancher supérieur, lesquelles pièces ont 27 pieds de long. Les montans antérieurs de la chèvre ne sont pas perpendiculaires, mais légèrement inclinés en arrière. Pour retenir le charriot horizontal et prévenir une chute en avant, deux pièces de bois engagées dans la base de la chèvre la retiendront à l'extrémite est de l'échafaudage. Le moufle qui portera la statue est simple : la corde se roulera sur un cylindre tenu aux obliques postérieures de la chèvre-charriot, et garni d'une roue dentée munie de palettes. En trois heures la statue aura franchi l'espace.

(*Journal des Artistes*.)

—Quelques feuilles, dupes encore de leurs vœux, après tant d'espérances déçues, paraissaient croire que les fêtes de juillet seraient marquées par des mesures de douceur et de clémence qui pouvaient seules opérer quelque fusion dans les partis. Voici dans quels termes le bulletin ministériel du soir s'empresse de les détromper :

«Depuis deux jours, les journaux des diverses couleurs disertent sur une amnistie à l'occasion de l'anniversaire des journées de juillet, et sur de prétendues divisions que cette question aurait fait naître dans le conseil. Nous pouvons déclarer, de la manière la plus positive, que *toutes* ces suppositions n'ont pas le moindre fondement. »

(*Courrier Français*.)

—Les journaux étrangers parlent souvent de la petite guerre qui se continue en Pologne. Parmi les victimes qui ont dernièrement succombé dans ces combats partiels, se trouve un des membres de la loge *la Trinité indivisible*, le frère Dziewicki. Cette loge a honoré, le 3 de ce mois, sa mémoire, par une fête funèbre. Plusieurs loges maçonniques et associations patriotiques ont envoyé des députations pour prendre part à cette solennité. On remarquait, dans cette réunion de plus de mille personnes, des libéraux de tous les pays. Après une touchante allocution du frère Boissaye, vénérable de la loge, des discours prononcés par l'abbé Pulacki, par Woscell, Cavaignac, Wolfrun, Gardarain, et plusieurs autres ont été accueillis par de vifs applaudissemens.

L'ordre le plus parfait a constamment régné durant toute la cérémonie. Ce n'est qu'avec surprise qu'on a appris le lendemain que le vénérable de la loge ainsi que quelques orateurs étaient arrêtés.

—Nous apprenons de bonne source, dit l'*Echo du Peuple*, de Poitiers, du 6 juillet, que M. Louis de la Rochejaquelein, condamné à mort par contumace, par la cour d'assises de Poitiers, dans l'affaire de la duchesse de Berry, est hors de France. On assure qu'il a obtenu un passeport par l'entremise de M. Heim, préfet des Deux-Sèvres.

—Dimanche 7 courant, à onze heures du soir, un patriote fut assailli à la Fontaine-des-Vents, près la Tourette, par une bande d'individus armés de bâtons, qui tombèrent sur lui, le frappèrent de plusieurs coups sur la tête et dans l'estomac ; il reçut aussi derrière l'oreille une blessure provenant d'un instrument tranchant. Laissé pour mort, il fut rappelé à la vie par les soins d'une personne qui appela au secours et alla chercher main forte au poste de la place de Linche. La police qui se trouva là s'empressa auprès de la victime, mais ne put malheureusement se saisir des assassins, qui se sauvèrent une partie par la montée des Accoules et l'autre par la rue de l'Evêché.

Le même jour, à neuf heures du soir, une bande nombreuse se porta devant le domicile du sieur Garcin, encore malade de nombreuses blessures qu'il a reçues dernièrement, et lui fit entendre des cris de mort, auxquels se mêlaient, comme à l'ordinaire, les cris de *Vive Henri V*. Les effets auraient sans doute bientôt suivi la menace, si un ami du sieur Garcin, qui se trouvait en ce moment auprès de lui, ne se fut hâté d'informer le poste de la mairie de ce qui se passait. Un fort détachement arriva et eut bientôt balayé l'ignoble cohue qui se dispersa en annonçant que Garcin n'était pas encore quitte de ses visites. (*Sémaphore*.)

— Le fait suivant nous est rapporté comme authentique. Quelques officiers nouvellement arrivés à Marseille se trouvaient en visite chez un haut fonctionnaire de l'ordre administratif. La conversation tomba naturellement sur les scènes scandaleuses qui ont troublé ces jours derniers le quartier St-Jean, et dont on a eu la bonhomie de s'indigner partout ailleurs que dans les salons. Le susdit fonctionnaire trouva fort singulier qu'on s'occupât de si peu de chose : « En temps de canicule, observa-t-il d'un air facétieux, les têtes provençales sont très-chaudes, et ces petites bagarres ne signifient rien à Marseille. »

Il ne s'agissait en effet que de patriotes assommés à domicile par les carlistes, et de coups de pistolet tirés à bout-portant sur des passans inoffensifs. Cette petite plaisanterie administrative rappelle le mot du marquis de Tavane dans la funeste nuit de la saint Barthélemy : « Saignez, enfans, saignez ! la saignée est aussi bonne en août comme en mai. » Et les soudards de Charles IX de frapper d'estoc et de taille comme firent depuis ceux de cet excellent Charles X, pour le bien de notre saint père le pape et à la plus grande gloire de Dieu.

(*Peuple Souverain*, de Marseille.)

— Le louable projet qu'on a conçu à Mayence, d'ériger un monument à la mémoire de Guttemberg, inventeur de l'imprimerie, pourra être bientôt mis à exécution.

La ville d'Oldembourg a souscrit pour 400 florins; un Anglais a envoyé 50 guinées de Bristol ; un anonyme a donné 300 florins. Les libraires de Leipzich ont souscrit pour 453 florins ; la société des Arts de Mayence a envoyé 1500 florins, et fera en outre, une exposition publique, le 18 juillet, au profit de l'entreprise.

Le monument de Guttemberg, qu'on devra au ciseau exercé du célèbre Torwaldsen, deviendra le plus bel ornement de Mayence.

— Nous avons lieu d'espérer que la navigation du canal du Rhône au Rhin pourra se faire à l'avenir sans interruption.

Deux des bateaux de Mulhouse arrivés le 25 juin sont repartis dès le 29. Le même jour, un bateau des bateliers de Strasbourg est également parti pour Mulhouse avec un chargement ; ce bateau n'a mis que trois jours à faire le trajet ; il est entré dans le bassin de Mulhouse le 2 juillet, à dix heures du matin, portant le drapeau aux armes de Strasbourg.

Les deux autres bateaux de Mulhouse sont partis le 2 juillet de notre ville, chargés en retour.

(*Courrier du Bas-Rhin*.)

—Pendant le séjour récent de l'empereur de Russie à Helsingford, une députation du sénat de Finlande lui a présenté une adresse dans laquelle on parle des bruits sinistres qui se sont répandus touchant des trames infâmes ourdies contre la personne sacrée de S. M. Les gazettes de Pétersbourg ne nous apprennent rien sur ces trames, mais la *Gazette d'état de Prusse* ajoute en note que les révolutionnaires polonais, qui sont revenus de France, ont fait un complot contre la personne de l'empereur. On ne nous dit pas sur quel document ou sur quelle preuve repose cette accusation, que la police russe n'a pas osé proférer, à ce qu'il paraît, dans les gazettes de la Russie.

(*Temps*.)

—Le 6 juillet, à l'audience de la cour d'Old Bailey, l'ordre d'inscription des causes a amené le second procès intenté à Georges Furzey, prévenu d'avoir porté des coups et fait des blessures à divers agens de police. Le premier juge, M. Gaselee, a annoncé aux jurés qu'il ne serait présenté aucune preuve à l'appui de l'accusation, et qu'en conséquence leur devoir était de rendre un verdict d'acquittement. D'après cette annonce, le prévenu a été acquitté sur-le-champ.

— On mande de Rouen, le 7 juillet :

« Le nommé Wenz (Carl-Freiderich), médecin, âgé d'environ 26 ans, natif de Tubingen (Wurtemberg), voyageant depuis quelque temps pour sa santé, et étant descendu depuis le 1er de ce mois au *Petit-Hôtel-de-Bourgogne*, à Rouen, où il recevait tous les soins que son état de maladie exigeait, s'est tué hier en se frappant sous le cœur avec un couteau à amputation ; la lame ayant pénétré de toute sa longueur (huit pouces), il fut trouvé dans sa chambre, baigné dans son sang et sans vie.

Les maux physiques que ce malheureux jeune homme éprouvait, joints à des peines de cœur, qu'ont fait supposer des fragmens de lettres trouvés sur sa table de nuit, ont, sans aucun doute, causé son désespoir. Il avait eu la veille, la précaution d'adresser son testament à l'un des notaires de cette ville. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ALLEMAGNE. — *Francfort-sur-Mein*, 26 *juin*. — Il n'est plus question des résolutions de la diète germanique dont la promulgation devait avoir lieu prochainement, et les bruits qui circulaient à ce sujet ont été remplacés par d'autres.

On dit que la diète veut, avant de prendre une résolution quelconque au sujet des détenus politiques, entendre un rapport sur l'état actuel des enquêtes et sur ses résultats d'après les actes et documens authentiques, et qu'à cet effet les gouvernemens qui sont intéressés directement dans l'affaire, parce que plusieurs de leurs sujets figurent parmi les accusés, enverront sur les lieux des commissaires spéciaux auxquels nos autorités devront fournir tous les renseignemens nécessaires.

— Dans la chambre des députés de Bade il y a eu une discussion assez vive au sujet d'une motion de M. Merk, qui a réclamé l'observation des formes constitutionnelles dans les arrestations. Il a fait sentir qu'il était d'autant plus urgent de réclamer ces formes, que les gazettes absolutistes devenant de plus en plus audacieuses, provoquent des mesures extraordinaires, et appellent à grands cris des tribunaux spéciaux pour juger les délits politiques. La chambre a pris la motion en considération.

Il paraît qu'effectivement l'Autriche et la Prusse veulent proposer à la diète des cours spéciales pour juger les individus qui ont eu le malheur de tomber au pouvoir des petits gouvernemens comme suspects de délits politiques.

On parle de mesures que la diète va adopter pour arriver à une *unité monarchique* capable d'empêcher les révoltes. Cette unité, qu'elle introduira dans le but de favoriser le despotisme, deviendra peut-être pour les Allemands un moyen d'arriver à l'indépendance. Ce qui fait actuellement leur malheur, c'est leur morcellement.

SUISSE. — La diète de Zurich a été ouverte le 1er juillet avec les cérémonies ordinaires. L'ambassadeur français était présent. Il n'y avait aucun autre membre du corps diplomatique.

Les états de la conférence de Sarnen ont de nouveau déclaré qu'ils ne siégeraient pas à côté des députés de Bâle campagne et de Schwytz.

De tous les états qui ont envoyé des députés à la dernière diète, Zug seul n'était pas représenté.

Landau, 5 *juillet*. — Le docteur Wirth a choisi pour son défenseur le négociant Louis Schneider de notre ville. Wirth ne croit pas avoir besoin de subtilités juridiques pour se défendre ; par conséquent il ne veut pas d'avocat. Il veut faire sa profession de foi devant la cour d'assises, et il pense que son discours durera au moins six heures.

—On lit dans l'*Edimburg-Evening-Post* :

Jeudi dernier M. Montgomery, banquier à Irvine, se trouvant avec un de ses amis à pêcher dans la rivière Garnock, furent frappés de l'apparition d'un tourbillon au milieu de la rivière, et il leur sembla que l'eau descendait rapidement et s'engouffrait dans la terre. Ils en conclurent aussitôt que le lit de la rivière avait fléchi et que l'eau se précipitait dans les mines de charbon qui se trouvent au-dessous.

Ils se hâtèrent donc d'aller donner l'alarme à l'entrée des mines. Les hommes qui s'y trouvaient ne tardèrent pas à entendre le mugissement des eaux et se mirent à se sauver. L'eau continuait cependant à s'engouffrer dans les profones cavités des mines, et le lendemain un immense espace de terrain s'ouvrit avec fracas, et toute l'eau de la rivière y descendit, laissant son lit tout-à-fait à sec à environ un mille de chaque côté de l'ouverture, là où l'eau avait auparavant plus de six pieds de profondeur. A la marée montante, l'eau s'éleva au-dessous du trou à plus de neuf pieds. La désolation fut extrême ; l'eau se précipita comme un torrent dans les entrailles de la terre ; trois hommes qui étaient dans un caveau évitèrent comme par miracle d'être entraînés dans le gouffre. Ils n'eurent pas plus tôt mis pied à terre que la bateau y fut précipité avec furie par le torrent et s'y abîma.

La grande quantité d'eau continua à s'ouvrir un passage dans toutes les cavités des mines qui s'étendent à plusieurs milles et qui s'en trouvent complètement remplies.

Une nouvelle scène de terreur succéda à celle-ci. L'air emprisonné, comprimé par le poids de l'eau, se fit jour à travers la terre en mille endroits différens, et présentait sur une étendue de plusieurs ares l'apparence d'un immense chaudron en ébullition. Des quantités énormes de sable et d'eau furent lancées en l'air et tombèrent en torrens de pluie pendant plusieurs heures.

Par cet événement malheureux 600 personnes se trouvent privées de travail, et la destruction est tellement complète qu'il paraît tout-à-fait impossible que les travaux puissent jamais être remis dans leur ancien état.

ANGLETERRE. — *Londres*, 6 *juillet*.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Bill sur le temporel de l'église d'Irlande.* — On reprend la discussion à l'art. 62. On adopte les divers articles jusqu'au 114e.

Bill sur le travail des enfans dans les manufactures. — LORD ALTHORP demande que la chambre ajourne sa résolution jusqu'à ce que l'on connaisse les avis des commissaires qui ont été chargés d'examiner les personnes compétentes dans les places manufacturières. A cet effet sa motion tend à renvoyer l'affaire au comité, avec l'injonction d'introduire dans le bill un article portant qu'il ne sera plus permis de faire travailler plus de huit heures les enfans âgés de moins de 14 ans.

Lord Ashley pense que la chambre est suffisamment informée, et que renvoyer l'affaire au comité serait retarder une décision que l'Angleterre attend avec impatience.

M. O'Connell et d'autres membres soutiennent également que l'on en sait assez pour pouvoir hâter une décision devenue nécessaire.

Après une longue discussion, la motion du chancelier de l'échiquier est rejetée par 164 voix contre 141. Ce résultat a été accueilli par des acclamations prolongées.

Le *Times* dit à ce sujet : Le ministère doit à l'obstination imprudente de lord Althorp dans la chambre des communes une de ces défaites ignobles, propres à porter atteinte à sa considération, quoiqu'elles n'ébranlent pas tout de suite sa stabilité. Après les longues discussions qui ont eu lieu, lord Althorp a voulu renvoyer encore cette affaire à un comité, au lieu de la faire passer régulièrement par le parlement. On ne conçoit pas cette résistance à une décision au sujet de laquelle la chambre a depuis longtemps une opinion arrêtée. A notre avis, lord Althorp n'aurait pas dû diriger la discussion sur une question qui n'était point ministérielle. Il ne s'agissait ni de taxes ni du plan des finances ; aucun parti politique n'était intéressé dans le bill ; c'était une question d'humanité, et le cabinet ministériel aurait dû la laisser décider aussi librement que s'il se fût agi de quelque amélioration de lois pénales. Lord Althorp n'a guère montré de sagacité en se mettant sur un terrain pour s'y faire battre.

— Hier une députation de raffineurs et marchands de sucre du quartier de la Tour, conduite par le docteur Lushington et par M. Clay, a eu une entrevue avec le chancelier de l'échiquier pour lui exposer la décadence de cette branche d'industrie ; et pour demander que le ministère propose au parlement une réduction des droits d'entrée sur les sucres des colonies non anglaises. Lord Althorp a exprimé ses regrets de ne pouvoir accéder à cette demande, étant convenu avec les colons des Indes occidentales qu'il ne proposerait dans la session actuelle aucune modification du tarif des sucres. La députation a répliqué que 12,000 individus ont besoin de secours, et que si le ministère ne peut rien faire pour eux, ils adresseront une pétition au parlement, ne pouvant pas attendre davantage. Le *Courier* blâme la réponse du ministre. Quand il a fait sa convention avec les planteurs des colonies, il ne leur avait promis qu'un prêt de 15 millions de liv. sterl. en échange de la liberté de leurs esclaves, mais depuis il s'est montré bien plus généreux à leur égard. Il a proposé de leur faire don de 20 millions ; ainsi les planteurs pourront bien consentir maintenant à l'importation des sucres étrangers, sans laquelle un quartier de Londres, qui subsiste en partie de la raffinerie, mourra de faim.

BAVIÈRE. — On gagne beaucoup à la nomination du prince Othon en qualité de roi de la Grèce. La Grèce est sans fabriques ; toutes les commandes du gouvernement grec sont envoyées en Bavière ; elles sont si considérables, que les fabricans bavarois n'y peuvent suffire, et que les entrepreneurs sont obligés de se pourvoir dans le reste de l'Allemagne. Il paraît que c'est aux fabriques de draps de la Bohême que le gouvernement bavarois donne la préférence et que les trois puissances qui ont fait élire le roi Othon n'ont à fournir autre chose que la garantie de l'emprunt.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,

DONNÉ PAR MADAME GORDONI,

Dans lequel on entendra MM. TILLY, Gustave BLÈS et DONJON,

DANS LA SALLE DE L'HOTEL DU NORD,

Vendredi 12 juillet 1833, à huit heures du soir.

PROGRAMME.

1° Air chanté par M. TILLY.
2° Cavatine de la Dame du Lac, chantée par Mme GORDONI.
3° Le Retour de Pierre, chanté par M. TILLY.
4° Duo de Sémiramis, chanté par Mad. GORDONI et M. Gustave BLÈS.
5° Fantaisie exécutée sur la flûte par M. DONJON.
6° Le Bon Ange ; *Appelez-moi, je reviendrai*, romances chantées par M. TILLY.
7° *Aria della Pirata*, exécuté sur la trompette à clé par M. LUIGINI.
8° Air de Tamerlan, chanté par M. Gustave BLÈS.
9° *Je songe à toi*, romance, musique de Mad. GORDINI, chantée par l'auteur.
10e Tyrolienne de Mad. Malibran, chantée par Madame GORDONI.

LIBRAIRIE.

Pour paraître le 15 Juillet.

LYON VU DE FOURVIÈRES,

ESQUISSES PHYSIQUES, MORALES ET HISTORIQUES.

1re livraison (cinq feuilles in-8°), avec vignettes et dessins lithographiques.

1 f. 25 c. pour les souscripteurs.

Chez l'éditeur L. BOITEL, imprimeur, quai St-Antoine, n° 36.

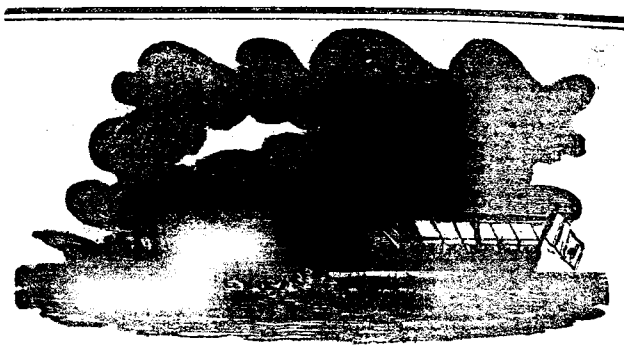

BEAUCAIRE.

Le bateau à vapeur l'ABEILLE, connu par la supériorité de sa marche, partira de Lyon pour Beaucaire, lundi 15 courant, à 4 heures du matin, du port de l'Archevêché.

Un second départ aura lieu, le dimanche 21 courant, du même port. (1986)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1984) Par exploit enregistré de Demare, huissier à Lyon, du dix juillet mil huit cent trente-trois, Michel-Nicole-Marie Reignier, sans profession, femme de Barthélemi Guichardant, boulanger, demeurant avec lui, à Lyon, rue St-Georges, a formé contre ce dernier sa demande en séparation de biens et liquidation de droits dotaux.

Me François-Éloi Deblesson, avoué au tribunal civil de Lyon, est constitué et occupera pour la femme sur cette demande.

Pour extrait : Lyon, le 11 juillet 1833.

DEBLESSON, avoué.

(1983) Par exploit enregistré de Demare, huissier à Lyon, du dix juillet mil huit cent trente-trois, Joséphine-Ambroisine Lasneret, veuve d'Edme-Gabriel Simon, sans profession, épouse de Marie-Samuel-Adolphe Liégois, ex-liquoriste sans profession avec qui elle demeure à la Guillotière, lieu des Brotteaux, a formé contre ce dernier sa demande en séparation de biens et sa liquidation de droits dotaux.

Me Pierre-Auguste Cabias, avoué au tribunal civil de Lyon, est constitué et occupera sur cette demande.

Pour extrait : Lyon, le 11 juillet 1833.

CABIAS, avoué.

ANNONCES DIVERSES.

(1953 5) *A vendre.*—Fonds de café.

S'adresser chez M. Lacoix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13.

(1856 12) *A vendre pour cause de changement.* — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

L'on offre aux personnes qui désirent se mettre en pension au mois ou à l'année, une maison agréablement située à Oullins, et sur le bord de la rivière et du chemin de fer. L'on trouvera dans cette maison, salon de compagnie, abonnemens aux journaux et un cabinet littéraire, bains et toutes les commodités de la vie. L'on servira aussi dans les appartemens.

S'adresser, pour voir et traiter, dans ladite maison, ou pour avoir des renseignemens, à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique, n. 12, à Lyon. (1803 11)

MÉDAILLE ET BREVET.

Presses autographiques de bureau, donnant 300 copies, d'une écriture faite sur papier. Prix : 150 et 200 f.

S'adresser franc de port, pour avoir le prospectus, à M. Pierron, rue St-Honoré, n° 123, passage d'Aligre.

(1987) BONNE RÉCOMPENSE.

Il a été perdu, lundi, 8 courant, entre 7 et 10 heures du soir, depuis la rue St-Dominique jusqu'aux Massues, une bague en or, dite *jonc*, garnie de sept roses, diminuant graduellement de grosseur, et dont les grosses sont taillées en ovale.

Ceux qui l'auraient trouvée, ou qui pourraient en donner des renseignemens, sont priés de s'adresser chez M. Teissier cadet, marchand chapelier, rue St-Dominique, n° 15, à Lyon.

(1964 5) La pharmacie de MACORS fils aîné, successeur de Paul MACORS père, est toujours établie rue St-Jean, n° 30, à Lyon. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie que l'on trouve le véritable sirop vermifuge, approuvé par décret spécial, et le sirop pectoral de mou de veau fait par distillation. On fera connaître ultérieurement, par les journaux, lorsqu'un dépôt de ces sirops sera établi dans la pharmacie que vient d'élever le sieur Paul MACORS fils cadet, rue Puits-Gaillot, en face le Théâtre, à Lyon.

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (1950 21)

MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Les nombreuses guérisons obtenues journellement par l'usage du *sirop concentré de salsepareille*, le distinguent de toutes les préparations de ce genre, sous quelles dénominations et sous quelles formes qu'on les présente.

Se vend toujours à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 32, à Lyon. (On fait des envois.)

(Voir le *Constitutionnel* du 6 mai et la *Gazette de France* du 23 du même mois.) (1887 5)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, *pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récens ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. (845 38)

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 10 juillet 1833.

Cinq p. 0[0 au comp. j. du 22 mars	»
——— fin courant.	»
Trois p. 0[0 au comp. j. du 22 juin.	»
——— fin courant.	»

BOURSE DE PARIS du 9 juillet.

Cinq p. 0[0,	104f 25	104f 35	104f 30	104f 20
—fin courant,	104f 50	104f 50	104f 35	104f 50
Empr. 1831,	»			
Quat. p. 0[0,	94f 50			
Trois p. 0[0,	77f 40	77f 45	77f 60	77f 60
—fin courant,	78f 55	78f 60	77f 40	77f 30
Naples,	92f 15	92f	92f	92f
—fin courant,	92f 40	92f 40	92f 10	92f 10
Emp. d'Esp.	88f 3[4			
Rente perp.,	74f 3[4			
Cortès,	15 1[2			
Emp. rom.,	91 5[8			
Emp. belge,	94 1[2			
Haïti,	»			
Act. de la ban.	»			
Quat. canaux.	1153 75			
Caisse hypot.	580			

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	102 à 101
—courant du mois,	103 à 102
—juin,	»
—juillet et août,	»
—6 derniers mois,	104 à 103
—4 derniers mois,	104 à 105
Lille,	93 50
Voiture,	4 75
3[6 disp. Montpellier,	180 à 182 50
— Courant du mois,	180 à 182 50
—juin,	»
— juillet et août.	182 50 à 185
— 4 derniers,	185 à 190
—6 derniers,	»

Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis.

THÉATRES.

Spectacles du 12 juillet.

GRAND-THÉATRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

Etienne et Robert, vaud. — 1er partie des Exercices de M. Valli.—Grillo, vaud. — 2e partie. —Maison en Loterie, vaud.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.